



2013 DAC 115: Demande d'une subvention (149.563 euros) auprès de l'Etat pour le financement des travaux concernant la restauration des toitures et façades de la Grande Pagode du bois de Vincennes (12^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Pagode du Bois de Vincennes, ancien pavillon du Cameroun de l'exposition coloniale de 1931, était à l'origine un bâtiment conçu pour être provisoire. Reconverti dès 1933 en musée du bois, il a été affecté en 1977, suite à l'abandon de cette activité muséale, à l'Union Bouddhiste de France.

L'Union Bouddhiste de France bénéficie aujourd'hui d'une convention d'occupation du domaine public établie en 2007 pour une durée de neuf ans et visant la totalité de l'enclos correspondant au site de l'exposition coloniale inclus dans le bois de Vincennes, avec ses six bâtiments dont deux sont inscrits au titre des monuments historiques : l'ancien pavillon du Togo et l'ancien pavillon du Cameroun, celui-là même que l'on nomme couramment « grande Pagode du bois de Vincennes » ou encore « temple bouddhique du bois de Vincennes ».

La Pagode présente de nombreux désordres au niveau de ses parements extérieurs faits de matériaux atypiques de tradition africaine, de ses couvertures en essentes de bois et notamment celles des galeries basses extérieures, de ses baies vitrées métalliques et de sa charpente de structure en bois.

A la suite d'une consultation, un marché de maîtrise d'œuvre a été confié à Pierre-Antoine GATIER, Architecte en Chef des Monuments Historiques, en juin 2010. Le programme de l'opération envisagée porte sur la restauration du clos et couvert de l'édifice. Préoccupation prioritaire de la Ville en tant que propriétaire, elle constitue une intervention minimale nécessaire à la pérennisation de l'édifice.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué pour un montant de 120.160 € HT dont 60.740 € HT pour les éléments de missions liés à la réalisation des travaux. Des marchés de bureau de contrôle et de coordination pour la santé et la sécurité des travailleurs seront également passés et sont estimés à 13.796 € HT dont 6.900 € HT liés à l'exécution des travaux.

Le budget global de l'opération étant fixé à 1.100.000 €, le budget alloué aux travaux eux-mêmes est établi à 680.175 € HT répartis en 4 lots techniques : maçonnerie, couverture, charpente, menuiserie-peinture. Les travaux se dérouleront en une tranche opérationnelle unique d'une durée de six mois à partir de septembre 2013.

Cet édifice étant inscrit au titre des Monuments Historiques, les travaux doivent s'effectuer sous le contrôle des services de l'Etat. Ils font l'objet d'une demande de permis de construire sur immeuble inscrit.

La demande de subvention portera sur les travaux de restauration du clos et couvert de la Grande Pagode (ancien pavillon du Cameroun) ainsi que sur les éléments de mission des prestations intellectuelles liés à l'exécution de ces travaux. Elle est estimée à 149.563 € correspondant à la prise en charge à hauteur de 20 % du montant HT des prestations décrites ci-dessus.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre Assemblée, un projet de délibération ayant pour objet :

- de m'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'Etat ;
- de constater la recette correspondante au budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013 et suivants, centre financier 40-23, rubrique 324, chapitre 13, nature 1321, mission 40000-99-010, sous réserve de la décision de financement de l'Etat.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2013 DAC 115 : Demande d'une subvention (149.563 euros) auprès de l'Etat pour le financement des travaux concernant la restauration des toitures et façades de la Grande Pagode du bois de Vincennes (12^e).

Le Conseil de Paris
Siegeant en formation de Conseil Municipal

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de solliciter auprès de l'Etat (Ministère de la Culture) une subvention au financement des travaux concernant la restauration des toitures et façades de la Grande Pagode du bois de Vincennes (Montant 149.563 euros) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle Pourtaud, Adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, au nom de la 9^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à solliciter auprès de l'Etat (Ministère de la Culture) une subvention au titre de sa participation au financement des travaux concernant la restauration des toitures et façades de la Grande Pagode du bois de Vincennes d'un montant de 149.563 €.

Article 2 : La recette escomptée sera constatée sur le chapitre 13, nature 1321, rubrique 324, centre financier 40-23 mission 40000-99-010 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement de l'Etat.